



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Mise à jour au 1er janvier 2022

FRAIS DE TRANSACTION TTC

Entremise et négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Rémunération de 10% TTC sur les biens inférieurs à 59 999 euros
Rémunération forfaitaire de 7.000 € TTC sur les biens entre 60 000 euros et 99 999 euros
Rémunération forfaitaire de 8.000 € TTC sur les biens entre 100 000 euros et 159 999 euros
Rémunération de 5 % TTC sur les biens de 160 000 euros et plus

Murs commerciaux et fonds de commerce 10% HT

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur
(la rémunération TTC sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur conformément au mandat)
« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

FRAIS DE LOCATION TTC

Location à usage privé (selon LOI ALUR décret du 15/09/2014)

Pour le locataire :

✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC / m² - état des lieux 3€ TTC / m²

Pour le bailleur :

✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC / m² - état des lieux 3€ TTC / m²

LOCATION EXCLUE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Locaux commerciaux (bail précaire ou 3/6/9)

✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Bailleur
✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Preneur

LOCATION EXCLUE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Locaux professionnels

✓ 8% du loyer annuel HT et HC à la charge du Bailleur
✓ 8% du loyer annuel HT et HC à la charge du Preneur

FRAIS DE GESTION

Gérance locative

✓ Honoraires de gestion locative : 7 % HT des loyers charges comprises
✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC / m² - état des lieux 3€ TTC / m²

